



Compte rendu Réunion du Bureau Communautaire
Le 19 janvier 2026

Ordre du jour bureau :

Administration générale

- Délibération Modificative n°3 Budget principal 2025 écriture sur les rôles supplémentaires (CFE barrages)
- Délibération Modificative n°2 Budget annexe Brasserie 2025
- Avenant n°1 – contrat cantal développement CCD 2022-2027
- Mise à jour du règlement intérieur de la communauté de communes

Ressources humaines

- Délibération recrutement accroissement temporaire d'activité

Développement économique

- Hôtel d'entreprises – gestion locative
- Levée d'option d'achat du crédit-bail Bâtiment artisanal FARGES « La Butte » à Pleaux
- Attribution Aides économiques

Tourisme

- Classement site classé « cascade de salins »

Assainissement

- Accompagnement du cabinet Canuts Associés – récupération de l'accise sur l'électricité (ex-TICFE) – service assainissement
- Acquisition foncière – station d'épuration St Bonnet de Salers

GEMAPI

- Financement du poste de technicienne rivière Entente Maronne pour 2026 (agence de l'eau et CD 15)
- Demande de financement programme de travaux bassin versant de la Maronne 2026

Calendrier

Questions diverses

Présents :

- Nadine ANTIGNAC, Maire de Besse
- Régine BREUIL, Maire de Brageac
- Jean-Pierre CINQUALBRES, Maire de Saint-Illide
- Louis CHAMBON, Maire du Falgoux, Président de la CCPS
- Jean-Marc DELBOS, Maire de Chaussenac

André DUJOLS, Maire de Saint-Cernin
 Patrice FALIES, Maire de Freix-Anglards
 Jean-Pierre LABASTROU, Maire d'Escorailles
 Jean-Noël PARRA, Maire de Barriac les Bosquets
 Marc SEPCHAT, 3^{ème} Adjoint de la Mairie de Pleaux

Excusés : Jean Yves BONY, Représentant mairie d'Ally, François DESCOEUR, Maire d'Anglards de Salers
 Martine PANI, Maire de Tournemire

DECISIONS DU PRESIDENT

➤ (Information, sujet ne nécessitant pas de délibération)

Monsieur le Président donne aux membres du bureau trois informations depuis la dernière réunion :

La signature d'un devis auprès de l'entreprise ACDEAU pour une mission de maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux de mise en conformité de l'assainissement des habitations du « chemin des Loups » commune de Salers pour des contrôles de branchements de 15 maisons, la réalisation des levés topographiques ainsi que la préparation du programme de travaux pour **7 200 € TTC**. Monsieur le Président précise que ce devis sera engagé sur le budget annexe assainissement 2026.

Le renouvellement de la convention de déneigement avec le Conseil Départemental du Cantal 15 pour les parkings au col de Légal : **(140 € HT/passage)** pour 2025-2026 (tacite reconduction pendant 5 ans).

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la saisie de l'avocate de la Communauté pour la question de la servitude sur la parcelle du foyer du Col de légal, cette servitude inscrite dans l'acte de vente empêche MyCantal, exploitant, de réaliser une activité autre que l'activité de foyer, ce qui exclut la possibilité de faire de la restauration. Est-ce que l'activité est autorisée sur la parcelle d'à côté car le foyer est construit sur deux parcelles ? il n'y a que la jurisprudence qui pourra le garantir cela nécessite le contentieux. Une nouvelle réunion doit être organisée fin janvier avec Madame la Sous-Préfète.

Une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour de l'équipement pour le centre de loisirs (tentes, abri cuisine, tapis en mousse, malles, plaque de cuisson et plancha) = 2 978,44 €. **Subvention CAF 80 % soit 2 382 €.**

LOGEMENT/HABITAT

➤ Rajout à l'ordre du jour : Validation du volet 3 accompagnement PIG France Rénov'

Monsieur le Président rappelle le volet 3 – Accompagnement de la convention « volet accompagnement » du Pacte Territorial France Rénov' avec obligation de consultation réalisée du 29 décembre 2025 au 19 janvier 2026 inclus, dont l'objectif est l'accompagnement gratuit des ménages dans leurs projets de rénovation de l'habitat via un opérateur (SOLIHA) mandaté par la CC du Pays de Salers, pour les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs. Les thématiques couvertes sont la rénovation énergétique (Mon Accompagnateur Rénov'), l'adaptation au vieillissement et au handicap, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, et l'amélioration du parc locatif privé.

Objectifs 2026–2027 (2 ans) reste le même à savoir : 92 logements accompagnés :

- 40 rénovations énergétiques,
- 10 habitats indignes et très dégradé,
- 40 autonomie
- 2 propriétaires bailleurs

Financement annuel prévisionnel ANAH : CC Pays de Salers : 62 364 € / an
 12 864 € : missions d'accompagnement

49 500 € : aides aux travaux

Il sera proposé de valider le volet 3 et d'autoriser le Président à signer la convention

ADMINISTRATION GENERALE

➤ Décision modificative N°3 BP 2025 – CFE Barrages

Monsieur le Président expose qu'en 2025, la DGFIP a supprimé l'abattement de 50 % appliqué aux barrages hydroélectriques construits avant 1974 avec correction rétroactive des bases de CFE pour 2021 à 2024. Cette correction a donné lieu à l'émission de rôles supplémentaires de CFE, générant pour la collectivité 336 010 € de recettes perçues en novembre 2025.

Parallèlement, la collectivité avait perçu 335 252 € d'allocations compensatrices « MU » sur la même période, désormais sans justification puisque la CFE est désormais intégralement acquittée par l'exploitant.

L'État envisage une reprise de ces allocations à compter de 2026 ; les modalités sont en cours de discussion. Les rôles supplémentaires de CFE restent acquis à la collectivité.

Par mesure de prudence et pour garantir la sincérité budgétaire, il est proposé de constituer dès 2025 une provision à hauteur du montant susceptible d'être repris.

La décision qui est proposée est l'inscription par Décision Modificative sur 2025 d'une provision de 335 352 € (compte 6815 en dépense et 73118 en recette), avec émission d'un mandat d'ordre mixte, afin de neutraliser l'impact budgétaire et sécuriser la collectivité.

Monsieur Sepchat rajoute que pour ce qui concerne d'autres collectivités les montants sont très importants.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ Décision Modificative N° 2 Budget Annexe Brasserie

Monsieur le Président expose que cette décision modificative a pour objet de permettre la prise en charge de dépenses d'entretien et de réparation des réseaux du bâtiment relais, non prévues initialement au budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
61523 Entretien et réparation réseaux : 1 250.00€	752 Revenus des immeubles : 1 100.00€
66112 Intérêts rattachement ICNE : - 150.00€	
TOTAL 1 100.00€	TOTAL 1 100.00€

Pour ce qui concerne la Brasserie, Monsieur le Président explique qu'il ne pleut plus depuis le passage de l'entreprise qui a procédé à la vérification de la toiture. De nombreuses malfaçons existent sur ce bâtiment pour la toiture, l'assainissement et les huisseries, des courriers ont été envoyés à l'ensemble des entreprises afin qu'elles engagent leurs dommages ouvrages.

Les situations commencent à se débloquer d'autant plus que l'exploitant de la Brasserie pense racheter le bâtiment avant la fin du crédit-bail.

Pour la collectivité il existe de plus en plus de malfaçons sur les travaux. Chacun relève que l'utilisation de silicone pour faire disparaître les fuites n'est pas durable.

Monsieur Dujols, Maire de Saint Cernin sollicite le Président pour le stade qui révèle de nombreuses fissures et pour lequel il paraît également opportun de solliciter les entreprises quant à l'utilisation de leur assurance décennale. Monsieur le Président expose qu'une visite sur le site est nécessaire rapidement.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ Avenant au Contrat Cantal Développement 2022-2027

Opérations	Année(s)	Coût estimé	Subvention Département
Projets intercommunaux			
Création d'un ensemble de 6 logements les Clefs du Cantal (meublés pour nouveaux arrivants, stagiaires remplaçants, périodes d'essai...)		512 700 €	150 000 €
Assainissement : suppression des eaux claires parasites du réseau de collecte du Falgoux	2024-2025	237 000 €	45 000 €
Réhabilitation du camping de Longayroux - tranche 2	2023-2025	2 210 000 €	320 525 € 426 176 €
Assainissement : STEP de Saint-Bonnet-de-Salers	2022-2023	360 200 €	30 000 €
Assainissement : STEP et transfert Saint-Martin-Cantalès	2022-2023	221 984 €	60 000 €
Assainissement : suppression des eaux claires parasites du réseau de collecte de Salers	2023-2024	370 869 €	35 000 €
Assainissement : suppression des eaux claires parasites du réseau de collecte de Saint-Cernin	2024-2025	497 665 €	40 000 €
Assainissement : réhabilitation du réseau et création d'une station d'épuration au bourg de Tournemire	2025-2027	450 000 €	23 053 €
Assainissement : réhabilitation des réseaux du bourg, secteur des Barriades Saint Martin Valmeroux	2025-2027	361 805 €	16 296 €
Sous total maîtrise d'ouvrage CC :		4 472 523 €	630 525 €
Projets communaux ou Syndicat			
Saint-Projet de Salers – déplacement de l'épicerie et des services		100 000 €	30 000 €
Ally - rénovation du bar hôtel-restaurant le Relais de Poste - Tranche 2 : partie hébergement	2023-2024	700 000 €	70 000 €
Besse - restructuration de l'épicerie	2023	200 000 €	50 000 €
Salers - réhabilitation du bâtiment accueil/sanitaire du camping		582 207 €	60 000 €
Freix-Anglards : construction d'une salle socio-culturelle avec espace de vie sociale	2024	600 000 €	130 000 €
Le Falgoux : réaménagement du camping	2024	158 000 €	30 000 €
Saint Paul de Salers - route touristique du Puy Violent	à préciser	360 000 €	80 000 €
Sous total maîtrise d'ouvrage communale :		2 600 207 €	420 000 €
Total général Contrat Cantal Développement		7 072 730 €	1 050 525 €

Monsieur le Président expose qu'il est proposé d'adopter un avenant au contrat initial conformément aux montants fixés ci-dessus pour actualiser la liste des opérations retenues, ajuster les périodes de réalisation de certains projets et intégrer de nouvelles opérations, notamment en matière d'assainissement et de valorisation touristique. Cela permet une mise à jour des montants prévisionnels et les participations départementales correspondantes.

Le Conseil communautaire sera saisi pour valider la signature de cet avenant.

Le Président souhaite porter à la connaissance des membres du bureau, la possibilité d'octroi d'une subvention de 300 000 € pour la base nautique de Longayroux ; une subvention d'un montant de 460 577 € avait été attribué sur le contrat Cantal développement (2016-2021) signé le 29 septembre 2017. Aujourd'hui le Conseil Départemental ne versera que 160 577€ sur la subvention votée car il doit y avoir une prise en charge de la Région. Monsieur le Président s'interroge sur cette disposition avec un contrat voté et validé par la Commission Permanente du Conseil Départemental.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ Mise à jour Statuts CCPS

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit de l'intégration des engagements issus de la médiation. Dans le cadre du processus de médiation, des principes partagés ont été posés afin de garantir un fonctionnement apaisé et équilibré de l'intercommunalité.

Il est proposé d'inscrire dans le règlement intérieur un rappel formel de l'engagement collectif en faveur :

- du dialogue entre les communes,
- de la recherche systématique de compromis en cas de désaccord,
- du respect de l'équilibre territorial dans la préparation et la mise en œuvre des décisions.

Cette inscription ne modifie ni les compétences ni les règles légales, mais renforce l'esprit de coopération entre élus.

Monsieur le Président expose que la Mise en conformité avec l'arrêté préfectoral 2026-2032 est nécessaire, Un arrêté préfectoral fixe la nouvelle composition du conseil communautaire pour la mandature 2026-2032. Cette répartition doit être intégrée au règlement intérieur afin d'en assurer la conformité juridique. Le nombre de conseillers communautaires est porté de **45 à 44 membres**, avec un représentant en moins pour la Commune d'Ally.

Il sera proposé d'approuver la mise à jour du règlement intérieur intégrant ces deux évolutions au prochain conseil communautaire ;

Monsieur le Président rajoute que cet engagement ne sera pas suffisant pour Monsieur Fournier (St Martin Valmeroux) mais il est totalement illégale de fixer les conditions de représentativité au bureau dans les statuts. Il rappelle que les Vice-Présidents sont élus par les membres du Conseil Communautaire.

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président explique que le recours à des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité est prévu par l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique. Cela permet de répondre à ces besoins de manière souple, sécurisée juridiquement et sans création d'emplois permanents.

La délibération proposée vise à donner à l'exécutif la faculté d'ajuster temporairement les effectifs en fonction des besoins réels du service, afin de garantir la continuité, la qualité et la sécurité du service public. Notamment pour le service enfance-jeunesse qui est confronté à de fortes variations d'activité liées aux vacances scolaires, aux effectifs fluctuants et aux obligations réglementaires d'encadrement. Cette situation nécessite une capacité d'adaptation rapide des moyens humains.

Il sera proposé au Conseil communautaire d'adopter une délibération de principe autorisant le recours à des emplois non permanents en cas de besoin temporaire.

ECONOMIE

➤ Hôtel d'entreprises – gestion locative

Les baux précaires actuellement en vigueur arriveront à échéance au printemps 2026.

Monsieur le Président propose d'y mettre fin et de mettre en place des baux commerciaux pour les locataires en place comme pour les futurs occupants, afin de sécuriser juridiquement les relations entre la collectivité et les entreprises.

Le passage à un bail commercial implique une évolution du cadre juridique et financier, notamment une réévaluation du loyer sur la base d'un local commercial, pleinement connue et acceptée par les entreprises concernées.

L'hôtel comprend cinq box. Le loyer est fixé à 3,20 € / m² / mois, auquel s'ajoute une participation forfaitaire de 50 € / mois au titre des charges collectives (internet, contrôles sécurité, entretien), les charges individuelles étant refacturées au réel.

Il sera proposé au Conseil communautaire d'autoriser la mise en place de baux commerciaux et d'autoriser le Président à signer les contrats correspondants.

ECONOMIE

➤ Levée option d'achat du crédit-bail – Bâtiment FARGES à Pleaux

Monsieur le Président expose qu'un contrat de crédit-bail immobilier a été conclu les 3 et 4 juillet 2012 entre la Communauté de communes du Pays de Salers et l'EURL FARGES Matériaux pour un bâtiment artisanal situé à Pleaux (section L n°805, lieu-dit « La Butte », surface 4 452 m²), pour une durée de 15 ans du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2027, moyennant un loyer mensuel de 2 902,57 € HT.

Ce contrat prévoit une option d'achat en fin de bail pour une valeur résiduelle de 1 €, sous réserve du paiement intégral des loyers.

Monsieur Xavier FARGES a exprimé sa volonté de lever cette option de manière anticipée.

Au 1^{er} février 2026, il reste 17 mensualités à régler, représentant un montant total de 49 343,69 € HT (59 212,43 € TTC), auxquels s'ajoute la valeur résiduelle contractuelle de 1 €.

L'acquisition du bien sera réalisée non par l'EURL FARGES Matériaux mais par la SAS FARGES Matériaux et Carrières, qui se substituera au contractant initial pour l'achat.

Monsieur le Président proposera au Conseil Communautaire d'autoriser la levée anticipée de l'option d'achat et de lui permettre de signer les actes correspondants.

Monsieur Parra précise que ce n'est pas une bonne nouvelle pour le territoire car ce bien est aujourd'hui fermé et le propriétaire ne souhaite pas le vendre à quelqu'un qui pourrait lui faire concurrence, car il également propriétaire d'un magasin de matériel pour les professionnels à Argentat. Aujourd'hui la seule solution est de se rendre à Mauriac, c'est vraiment dommage.

ECONOMIE

➤ Dossier soutien investissement économique

Monsieur le Président expose que deux dossiers économiques seront présentés au Conseil Communautaire, le premier avait déjà fait l'objet d'un accord de principe, il est aujourd'hui complet.

Entreprise	Porteur de projet	Activité	Commune	Type de projet	Montant HT	Taux aide CCPS	Montant aide HT	
LE GRAND GÎTE	M. GERVIER	Hébergement touristique	Sainte Eulalie	Travaux d'aménagement	228 504,10	10%	5 000 €	
YANNICK DELBOS	M. DELBOS	Menuiserie	Pleaux	Acquisition outillage et matériel informatique	3 510,50	10%	351,05	
TOTAL								5 351,05 €

Monsieur le Président proposera ces deux dossiers aux membres du Conseil Communautaire.

TOURISME

➤ Classement site classé « cascade de Salins »

Le Président explique que l'État a engagé une procédure de classement de la cascade de Salins au titre des sites classés (Code de l'environnement) et sollicite l'avis de la Communauté de communes car une petite partie du site se situe sur la commune d'Anglards de Salers.

Ce classement permettrait de reconnaître officiellement la valeur naturelle et paysagère du site, d'en assurer une protection renforcée et de conforter l'attractivité du territoire, tout en permettant la poursuite de projets compatibles avec cette protection. Il n'y a aucun engagement financier de la part de la CCPS.

Compte tenu du calendrier électoral, l'État demande un avis explicite avant le renouvellement des conseils afin de sécuriser la procédure.

Monsieur le Président proposera au Conseil Communautaire d'émettre un avis favorable sur le projet de classement et valider le calendrier proposé.

ASSAINISSEMENT

➤ **Accompagnement cabinet Canuts Associés – récupération de l'accise sur l'électricité (ex-TICFE)**

La Communauté de communes a été contactée par le cabinet Canuts Associés, spécialisé dans la fiscalité énergétique, qui propose d'accompagner la collectivité pour obtenir le remboursement d'une partie de l'accise sur l'électricité (ex-TICFE), à laquelle le service assainissement est éligible à taux réduit.

Une 1^{ère} vérification sur 2 factures montre que cette taxe représente environ 20 % des montants, pour une dépense annuelle d'électricité de l'ordre de 50 000 à 60 000 €, ce qui laisse apparaître un potentiel de récupération significatif.

Le cabinet propose une analyse gratuite, le dépôt du dossier de remboursement et une rémunération uniquement au succès (30 % des sommes récupérées, 70 % pour la collectivité), sans avance de trésorerie.

La démarche devra être renouvelée chaque année. Pour engager la procédure, la signature d'une convention est nécessaire.

Il sera proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec le cabinet Canuts Associés et à transmettre les pièces nécessaires.

GEMAPI

➤ **Demandes de Financement du poste 2026 - Entente de la Maronne**

Monsieur le Président expose que La Communauté de Communes du Pays de Salers assure le portage administratif, technique et financier de l'entente de la Maronne. Les dépenses sont réparties entre les partenaires au prorata des surfaces de bassin versant concernées. Depuis 2025, une technicienne rivière anime le Plan Pluriannuel de Gestion, indispensable au pilotage opérationnel, à la coordination des actions et au lien avec les acteurs locaux.

Le poste est cofinancé à 70 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et à 10 % par le Conseil départemental du Cantal, le solde étant réparti entre les collectivités membres. Le Président sollicitera le Conseil Communautaire pour l'autoriser à demander le financement du poste de technicienne rivière.

➤ **Bassin versant MARONNE - Validation du programme prévisionnel de travaux et du plan de financement 2026**

Le programme de travaux 2026, présenté aux élus des trois intercommunalités, comprend les opérations suivantes :

- aménagements et fournitures agro-pastoraux sur le ruisseau de Marzes (Pays de Salers),
- aménagements agro-pastoraux sur le ruisseau des Garrigues (Châtaigneraie cantalienne),
- aménagements et fournitures agro-pastoraux sur la Glane de Servières (Xaintrie Val'Dordogne),
- effacement de l'étang de Luc (Xaintrie Val'Dordogne).

Ces opérations sont financées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % à 80 % selon les actions. Le montant total du programme s'élève à 144 130,80 € HT, soit 172 956,96 € TTC. Il sera demandé

au Conseil Communautaire de valider le programme prévisionnel de travaux ainsi que le plan de financement correspondant.

CALENDRIER

- Prochain Bureau prévu le 16 février 2026
- Prochain Conseil communautaire le 23 février 2026

Composition du bureau après les municipales :

Monsieur le Président souhaite informer les membres du bureau sur la détermination de la composition du bureau communautaire. Il est important que les membres actuels puissent d'ores et déjà y réfléchir.

Lors de la séance d'installation, le Conseil communautaire détermine le nombre de Vice-Président et si besoin les autres membres du bureau, deux possibilités :

- Effectif du bureau (loi 20 % de VP, avec accord local 30 % de membres). Nécessite une majorité des 2/3 du Conseil Communautaire

Choix :

- On reste à 1p / 6vp / 6 m = bureau à 13

Ou

- Passage au 20 % = 1p + 9 vp = bureau à 10 (bureau légèrement plus resserré mais permettant la représentativité, 3 membres en moins sur un mandat environ 54 000 € d'économie).

Monsieur Sepchat demande au Président s'il faut un nombre pair ou impair, Le Président explique que cela n'a pas d'importance le critère c'est le pourcentage validé.

Monsieur le Président expose qu'il est important de connaître les possibilités et de réfléchir à une manière de procéder, tout en précisant qu'un bureau plus resserré, avec des délégations précises et engagées, pourrait être une source d'économie. Quoi qu'il en soit, ce sera au Conseil Communautaire de délibérer.